

L'Office Municipal des Sports de Montivilliers et l'association sportive du lycée Jean Prévost organisent ce trail pour financer les différents projets de l'association sportive de l'établissement et promouvoir la pratique sportive sur la ville de Montivilliers.

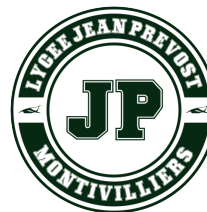
Catégories

12 km	Senior H	Senior F	
6 km	Senior H	Senior F	
Relais 2x6 km	Homme	Femme	Mixte

Âge minimum : 15 ans avec autorisation parentale



Partenaires



Renseignements

Association sportive du lycée Jean Prévost
audrey.tissandier@ac-normandie.fr

Cavalcade Montivillonne
 VILLE-MONTIVILLIERS.FR



LA CAVALCADE MONTIVILLONNE 2025



TRAIL SEMI-URBAIN Vendredi 16 mai 2025

6 km - 12 km solo ou relais

Départ à 19h Cour Saint-Philibert

Prévoir une lampe frontale

À partir de 15 ans

Inscriptions sur www.chronoboost.fr

Tarif :

10€ pour les 6km

15€ pour les 12 km

20€ pour une équipe en relais

Gratuit pour les lycéennes du
Lycée Jean Prévost

Règlement

Art.1 : Principes d'organisation

La Cavalcade Montivillonne est une course trail semi-urbain de 6 km (une boucle) ou 12 km (deux boucles) individuelle ou par équipe de deux. C'est une épreuve de course à pied mêlant ville et campagne.

Art.2 : Horaires

Accueil	18h
Départ	19h
Podium	21h

Art.3 : Inscriptions

La Cavalcade Montivillonne est ouverte à tous, amateurs et confirmés (autorisation parentale pour les mineurs). Il faut fournir un certificat à la non-contre indication de la course à pied en compétition ou un certificat à la non contre-indication de tous les sports en compétition. Il est possible à la place du certificat médical de nous fournir « un Parcours Prévention Santé » à remplir sur le site de la FFA : www.athle.fr/asp.net/main.news/news.aspx?newsid=19652

L'inscription est fixée à :

- 10 € pour le 6 km
- 15 € pour le 12 km
- 20 € pour une équipe en relais (2x6 km)
- Majoration de 2 € le jour de la course
- **Gratuit pour les lycéennes** de Jean Prévost

Stand de restauration sur place.



Art.4 : Responsabilité

L'organisation décline toute responsabilité en cas :

- d'accident ou de défaillance suite à un mauvais état de santé du participant.
- d'accident provoqué ou subi consécutif au non respect du code de la route (respectez et faites respecter le code de la route), des consignes données par les organisateurs dans le règlement et lors du briefing ou par le service médical présent sur le parcours.

Art.5 : Sécurité et parcours

Une couverture médicale sera assurée tout au long de la course.

Art.6 : Assurances

L'organisation est couverte par une assurance « responsabilité civile » et ne répondra ni des accidents physiologiques immédiats ou futurs, ni des dégâts ou blessures occasionnés par les participants, couverts alors par leur propre assurance « dommages accidents ».

Art.7 : Infractions et sanctions

Seront mises hors course, les équipes coupables :

- de départ anticipé, de parcours non respecté
- de non-respect de l'environnement et des cultures
- de gêne volontaire, de coup sur un autre participant, d'injures ou de comportement agressif envers un membre de l'organisation

Les décisions des organisateurs seront sans appel.

Art.8 : Annulation

En cas de très mauvais temps ou de terrain rendu impraticable suite à des intempéries, l'épreuve pourra être reportée. Les équipes inscrites ne seront pas remboursées mais leur inscription sera conservée pour participer à une nouvelle organisation.

Bulletin d'inscription

- ☐ Course individuelle 6 km
- ☐ Course individuelle 12 km
- ☐ Relais 6 km

1^{er} concurrent du relais ou individuel :

Nom :
Prénom :
Année de naissance : Sexe :
Club :

2^e concurrent du relais ou individuel :

Nom :
Prénom :
Année de naissance : Sexe :
Club :

Engagement

Nous certifions avoir pris connaissance de l'ensemble du règlement de La Cavalcade Montivillonne et nous nous engageons à le respecter scrupuleusement, à ne pas tenir pour responsable les organisateurs d'accidents éventuels dus au non-respect de celui-ci.

Nous joignons un « certificat à la non contre-indication de la course à pied en compétition » ou « certificat à la non contre-indication de tous les sports en compétition » ou une copie de licence d'athlétisme ou « un Parcours Prévention Santé » pour chaque équipier (moins d'un an) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs. En cas de certificat non homologué, le sportif ne sera pas classé.

Ci-joint, un règlement de : €

Chèque à l'ordre de l'association Sportive
du lycée Jean Prévost - Montivilliers

Engagements à envoyer à :

Audrey TISSANDIER
✉ audrey.tissandier@ac-normandie.fr

Ou inscription en ligne
sur le site Chronoboost : www.chronoboost.fr